

# Entretiens

NOTAIRE

267

## « Modèle agricole, modèle forestier, modèle de ville... » : le 114<sup>e</sup> congrès va faire des propositions

Entretien avec Emmanuel Clerget et Antoine Bouquemont

Le prochain congrès des notaires de France se tiendra à Cannes du 27 au 30 mai 2018 avec pour thème « Demain, le territoire ». Emmanuel Clerget, président de ce 114<sup>e</sup> congrès, et Antoine Bouquemont, rapporteur général, partagent leurs convictions : ils expliquent pourquoi ce thème - traité sous les différents angles que sont l'agriculture, l'énergie, la ville et le financement - leur tient à cœur et comment il sera traité par les quatre commissions.



**Emmanuel Clerget**, notaire à La Charité sur Loire, président de la deuxième commission du 105<sup>e</sup> Congrès des notaires de France, président de la première commission du 110<sup>e</sup> Congrès des notaires de France, président du 114<sup>e</sup> congrès

**La Semaine juridique : Pourquoi avoir choisi ce sujet « Demain le territoire », qui, par bien des aspects, dépasse les préoccupations et le vécu de la profession ?**

**Emmanuel Clerget :** Ce thème a été retenu parce qu'il est vital et qu'il nous concerne tous. Il s'agit, ni plus ni moins, de savoir si notre planète est capable de s'adapter aux



**Antoine Bouquemont**, notaire à Reims, président de la troisième commission du 110<sup>e</sup> Congrès des notaires de France, rapporteur général du 114<sup>e</sup> congrès

bouleversements annoncés que sont l'explosion démographique, le réchauffement climatique, l'épuisement des énergies fossiles, les déplacements de population. Une réflexion globale sur les objectifs à assigner à notre territoire s'impose. Quels espaces à notre territoire s'impose. Quels espaces éoliens, la ville... La compétition entre tous ces usages doit être arbitrée. Notre modèle économique et juridique est-il en



core adapté à ces transformations à venir ? L'économie mondialisée à laquelle nous commençons tout juste à nous habituer n'est-elle pas en passe d'être concurrencée par une économie plus territorialisée ? Les opérateurs fonciers et les objectifs très segmentés qui leur sont attribués, sont-ils encore adaptés ? Sur toutes ces questions, modèle agricole, modèle forestier, modèle de ville..., le notariat est bien évidemment légitime pour faire des propositions.

**La Semaine juridique : En quoi le thème de la 1<sup>re</sup> commission « demain l'agriculture » intéresse-t-il le notariat ?**

**Antoine Bouquemont :** La première commission traite de l'appropriation du territoire agricole et de son exploitation. Ces deux thèmes sont au cœur de l'activité notariale. Ils concernent en effet le fonctionnement des SAFER, le portage du foncier en agriculture, le contrôle des structures, le statut du fermage ou encore les sociétés d'exploitation. Au-delà de l'analyse du droit actuel, les rapporteurs ont effectué un travail remarquable afin d'appréhender l'avenir de ces institutions.

**La Semaine juridique : Sous quel angle allez-vous traiter de l'énergie dans les travaux de la 2<sup>e</sup> commission ?**

**Antoine Bouquemont :** La deuxième commission rassemble la forêt et les énergies renouvelables. Ces deux thèmes sont inédits dans l'histoire du congrès. Concernant la forêt, nous abordons l'ensemble des outils juridiques permettant de lutter contre son morcellement et corrélativement, d'améliorer son exploitation. Là encore, un travail considérable a été réalisé afin de dégager des solutions innovantes et pérennes. S'agissant des nouvelles énergies, les rapporteurs ont véritablement « défriché » le droit positif pour offrir au notariat un guide de travail, le premier du genre, permettant d'appréhender des matières aussi diverses que le droit de l'environnement ou le droit de l'énergie.

**La Semaine juridique : À propos de la ville, traitée par la 3<sup>e</sup> commission, quels notions et outils allez-vous aborder ?**

**Antoine Bouquemont :** La troisième commission est sans doute la plus prospective. Deux types de ville coexistent aujourd'hui sur notre territoire : les villes compactes et les villes étendues. Dans les premières, il convient de densifier, de végétaliser et d'introduire de la mixité fonctionnelle et

sociale. Dans les secondes, lutter contre l'étalement urbain et pour la revitalisation des centres sont les enjeux majeurs. Les rapporteurs ont mis en exergue l'insuffisance des outils actuels pour atteindre ces objectifs, notamment en matière d'urbanisme et de construction. Mais leur imagination admirable ouvre des perspectives enthousiasmantes !

**La Semaine juridique : Pourquoi avoir groupé la fiscalité et le financement de ces questions dans une commission - la 4<sup>e</sup> - à part ?**

**Antoine Bouquemont :** La quatrième commission étudie effectivement les aspects fiscaux et financiers des sujets évoqués dans les trois premières. Une vision d'ensemble s'imposait à ce titre. En effet, les politiques publiques façonnent notre territoire. Un développement harmonieux implique donc nécessairement une cohérence de ces politiques. Avec une rigueur exemplaire, les rapporteurs ont analysé les dispositifs existants et mis en évidence leurs faiblesses afin de proposer des améliorations durables.

**La Semaine juridique : Quelles innovations seront mises en place cette année lors du congrès ?**

**Emmanuel Clerget :** Les innovations sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, et c'est une volonté exprimée dès le début aux rapporteurs, celle de rénover le débat en séance plénière. Donner plus de temps aux échanges et faciliter la prise de parole par les congressistes. Les propositions, à tout le moins, les pistes, seront dévoilées 15 jours avant le congrès pour encourager le dialogue. C'est une pression supplémentaire pour les rapporteurs qu'ils ont acceptée sans contrainte !

Ensuite, nous développons de manière conséquente les « master class ». 17 formations, sur des thèmes en lien avec le territoire, seront animées, du dimanche au mercredi, par des juristes des CRIDON, des instituts et des anciennes équipes de congrès. Cela va des droits de préemption en milieu rural à la vente d'un bien situé sur une ancienne exploitation ICPE, de la surélévation en copropriété, à la fiscalité pour la rénovation énergétique des logements. Par ailleurs, nous avons également décidé de la gratuité des droits d'inscription pour les notaires nommés à compter du 27 mai 2016. C'est une volonté d'accueillir nos jeunes confrères et de les sensibiliser tant à l'impérieuse nécessité d'unité de notre profession qu'à celle de participer à l'amélioration de notre droit.

Enfin, nous publierons au mois de septembre un digest du rapport, articulé autour de 20 questions sur une centaine de pages, destiné à être remis aux maires, députés et sénateurs. Cette remise, accompagnée des propositions, serait effectuée par l'intermédiaire des chambres et conseils régionaux.

**La Semaine juridique : Pouvez-vous présenter votre équipe et le rapporteur qui vous accompagne ?**

**Emmanuel Clerget :** L'équipe est, comme chaque année, constituée de notaires venus de toute la France et la représentant dans toute sa richesse et sa diversité : des métropoles comme Paris et Lyon, des villes moyennes telles que Saint-Chamond, aux littoral ou espaces ruraux du centre de la France ! Sur les huit rapporteurs, seul Christophe Sardot avait déjà fait un congrès (Marseille en 2014). De plus, aucun, et c'était pour moi important, n'était spécialiste de la matière que j'allais lui

confier. Je voulais un regard neuf et neutre sur tous les sujets traités. Il s'agit de Guillaume Lorisson, Rachel Dupuis-Bernard, Antoine Gence, Eric Meiller, Christophe Sardot, Antoine Teitgen, Christophe Le Guyader et Marie-Lore Treffot.

Constituer une équipe, c'est, en premier, convaincre un notaire assez fou pour accepter la charge de rapporteur général ! Antoine, dont j'avais apprécié les qualités intellectuelles et humaines lors du congrès de Marseille, a accepté tout de suite. Ce fut pour moi l'assurance d'un travail d'une grande exigence.

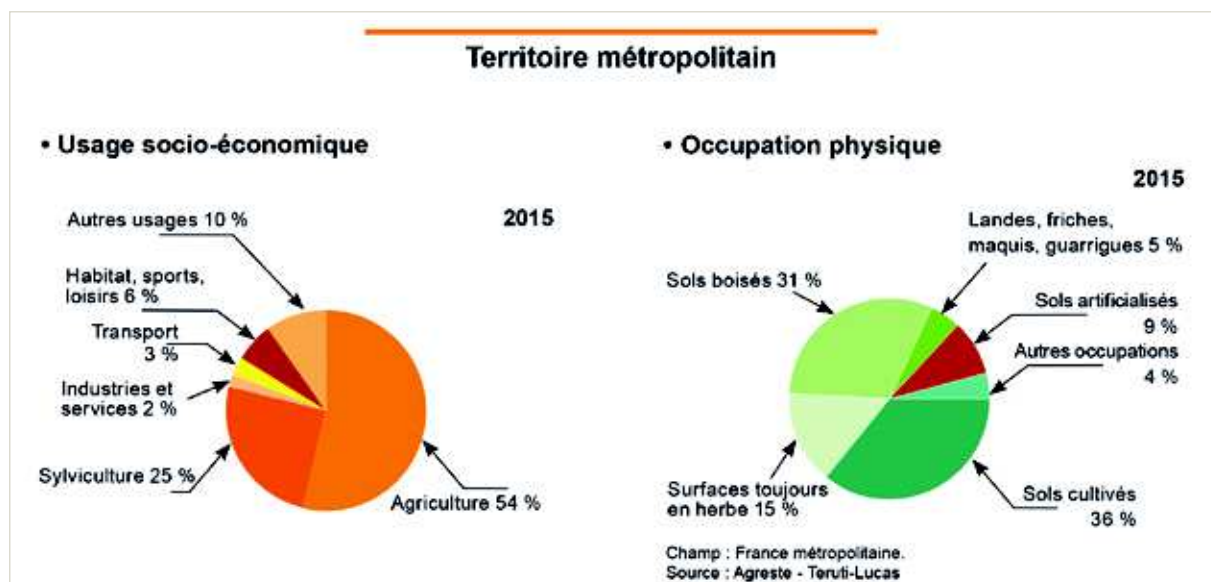
Pour composer le Directoire, j'ai appelé des amis du congrès de Lille en 2009, Rémy Sanson, vice-président et Frédéric Phan Thanh, responsable de la communication nationale. Jeanne Bavière-Ryssen est notre trésorière, Fabrice Arbaud, notre commissaire général et Jeanne Caspar la responsable de la communication régionale.

Enfin, le rapporteur de synthèse est Hubert Bosse-Platière, professeur à l'université de Bourgogne.

**La Semaine juridique : Comment voyez-vous l'accueil de la ville de Cannes ?**

**Emmanuel Clerget :** Inoubliable, j'espère. La ville de Cannes, outre ses qualités qu'il est inutile de rappeler, offre l'avantage d'organiser un congrès ou tout ou presque sera accessible à pied. En limitant les déplacements, le 114<sup>e</sup> congrès diminue ainsi son empreinte carbone. En cela, la ville de Cannes est résolument une ville de demain. Et puis, nous serons au bord de la Méditerranée, berceau des plus grandes civilisations... alors n'est-ce pas le lieu idéal pour poser ensemble les bases juridiques d'une nouvelle société ?

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE  
ET JULIA ORFANOS



Infographie issue du dossier de presse du Congrès des notaires de France